



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU mardi 4 juin 2013

19 heures 00

CP/MG

N° 001552

Urbanisme
Opérationnel - Vente
de la parcelle
cadastrée AX 19
propriété de la
Commune d'Apt
située sur la
Commune de Saint-
Martin de Castillon au
profit du Conseil
Général de Vaucluse,
afin d'assurer la
continuité de la Vélo
Route du Calavon

Affiché le :

Le mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : Mme Leila BECHICHE, Monsieur Jean Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le conseil municipal est informé que le Conseil Général de Vaucluse procède à l'achat sur les communes de St Martin de Castillon et de Viens, des terrains concernés par la Vélo Route du Calavon (EV8 de la méditerranée).

Le conseil municipal est également informé que la ville d'Apt est propriétaire d'une parcelle cadastrée AX 19 d'une superficie de 2920 m² sur le territoire de la Commune de St Martin de Castillon.

Cette parcelle située en zone NC du POS de ladite commune ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune d'Apt qui n'a pas de projet sur ce terrain. Il est donc envisagé de vendre cette parcelle au Conseil Général de Vaucluse afin de mener à bien son projet de continuité de la Vélo Route.

Considérant que le projet de continuité de la Vélo Route du Calavon qui traverse la commune d'Apt en provenance de Cavaillon vers le département des Alpes de hautes Provence, participe à l'attractivité du territoire dans le domaine du tourisme vert et des déplacements doux,

Vu la demande du conseil général de Vaucluse en date du 22 avril 2013, sollicitant l'acquisition de ce terrain afin d'assurer la continuité de la Vélo Route.

Vu l'offre de prix faite par le conseil général de Vaucluse pour un terrain en zone agricole du plan d'occupation des sols de la commune de Saint-Martin de Castillon de 0,4 € par m² soit 1 168 € pour 2 920 m².

Vu l'avis du service des domaines en date du 21 mai 2013 fixant la valeur de ce bien à 1168 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve la proposition d'achat émise par le département de Vaucluse telle que présentée ci-dessus.

Approuve le prix de vente de 1168 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**